



Critères de sélection des athlètes pour les Championnats du monde de ski nautique de l'IWWF 2027

Informations clés

Lieu : Max Kirwan Lakes Mulwala, Victoria, Australie
Dates de la compétition : Du 16 au 22 février 2027
Dates du voyage : À déterminer
Organisateur : Waterski Australia

Déclaration d'intention de participation

Tous les athlètes qui souhaitent participer en tant qu'**athlètes « wild card »** aux Championnats du monde de ski nautique 2027 **doivent** remplir et soumettre une déclaration d'intention de participation (DIP) à Water Ski and Wakeboard Canada (WSWC). La DIP dûment remplie doit parvenir à WSWC au plus tard à 16 h, heure d'Ottawa, le 10 novembre 2026, et peut être envoyée par courriel à kyle@wswc.ca.

Le formulaire DIP peut être obtenu en demandant une copie à Kyle Hunter à l'adresse kyle@wswc.ca ou en le téléchargeant à partir de ce [lien](#).

Les athlètes « wild card » qui ne soumettent pas de DIP avant la date limite ne pourront pas participer aux championnats. Cela signifie que les athlètes qui ne soumettent pas de DIP avant la date limite ne seront pas pris en considération pour la sélection parmi les participants « wild card » du Canada, même s'ils répondent aux critères de sélection ou d'inscription applicables.

Objectifs

Les objectifs du Comité de haute performance (HPC) de la WSWC pour cet événement sont les suivants :

- (a) optimiser le classement de l'équipe canadienne ; et
- (b) s'assurer que tous les athlètes inscrits par la WSWC aux championnats soient inclus dans l'équipe représentant le Canada.

Aperçu du tournoi

Les membres de la WSWC qui : (a) sont en règle ; (b) sont éligibles pour représenter le Canada lors d'une manifestation de l'IWWF ; et (c) soumettent un DIP dûment rempli avant la date limite ; sont éligibles pour être sélectionnés afin de représenter le Canada lors des championnats.

La WSWC peut inscrire aux championnats :

- (a) six athlètes (**athlètes comptant pour le score de l'équipe**) dont les scores serviront à déterminer le classement de l'équipe canadienne ;
- (b) des athlètes qui remplissent les critères d'inscription individuels de l'IWWF (voir le tableau d'éligibilité dans la règle 14.15 de l'IWWF ici [lien](#)) (**athlètes inscrits individuellement**) ; et
- (c) le nombre d'athlètes (**athlètes « wild card »**), le cas échéant, déterminé par l'IWWF ; WSWC estime actuellement que ce nombre sera de cinq.

Chaque athlète « wild card » ne pourra participer qu'à une seule épreuve.

L'équipe canadienne sera composée de tous les athlètes inscrits par la WSWC aux championnats.

Financement des épreuves

Les athlètes faisant partie du programme de l'équipe nationale peuvent être admissibles à un financement dans le cadre de ce programme. Une copie du programme de l'équipe nationale peut être demandée auprès de la WSWC et peut être consultée ici [lien](#).

Avant toute réservation, tous les vols doivent être approuvés par le responsable ou l'entraîneur désigné par la WSWC pour l'épreuve.

Critères de sélection des athlètes pour le score par équipe

Lors des championnats, le score de l'équipe de chaque pays sera calculé en utilisant les trois meilleurs scores globaux obtenus dans chaque épreuve par les six athlètes (maximum de quatre par sexe) désignés par ce pays aux fins de la détermination de son score d'équipe.

Calcul des scores de sélection

La moyenne des trois meilleurs scores de chaque athlète dans les épreuves des tournois organisés entre le 11 novembre 2025 et le 10 novembre 2026 sera calculée. Chacun des scores de l'athlète dans une épreuve doit provenir : (a) d'un tournoi dont les résultats sont pris en compte pour le classement mondial de l'IWWF ; (b) d'un tournoi distinct ; et (c) d'un site différent. Les trois scores doivent correspondre à l'une des combinaisons de scores issues des différentes périodes d'éligibilité indiquées dans le tableau ci-dessous.

Période d'éligibilité 1 11 novembre 2025 – 4 mai 2026	Période d'éligibilité 2 5 mai 2026 – 10 novembre 2026
0 score	3 scores
1 note	2 notes
2 notes	1 point

La moyenne des trois notes obtenues par chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie en points au classement général (**score global de sélection**) à l'aide des formules de l'IWWF présentées ci-dessous dans le tableau des formules de l'IWWF. Le score de 1 000 points à utiliser pour chaque épreuve dans les formules globales correspondra à la moyenne des scores des trois meilleurs athlètes de chaque épreuve figurant sur les classements de l'IWWF au 31 octobre 2026, dont le HPC prévoit que les scores seront utilisés pour déterminer le score de l'équipe d'un pays lors des championnats. Ces scores moyens sont présentés ci-dessous dans le tableau des scores de référence. Les scores de référence peuvent être révisés si les athlètes sélectionnés des autres pays participants diffèrent de ceux prévus par le HPC.

Paramètres de sélection

Les paramètres suivants seront utilisés pour sélectionner jusqu'à six athlètes dont les scores serviront à déterminer le score de l'équipe canadienne lors des championnats :

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un même sexe ;

- (b) le troisième meilleur score global de sélection parmi les athlètes précédemment sélectionnés sera utilisé pour déterminer si le score global de sélection d'un autre athlète améliorera le score de l'équipe ; et
- (c) le HPC peut sélectionner un athlète pour fournir un score de réserve même si : (i) cet athlète n'a pas de score global de sélection plus élevé ; et (ii) le score global de sélection d'un autre athlète est plus élevé que le troisième score global de sélection le plus élevé parmi les athlètes précédemment sélectionnés.

Athlètes inscrits à titre individuel

Un athlète qui n'est pas sélectionné en tant qu'athlète comptant pour le score de l'équipe et qui remplit les critères d'inscription individuels de l'IWWF (voir le tableau d'éligibilité dans la règle 14.15 de l'IWWF ici [lien](#)) sera inscrit aux championnats et fera partie de l'équipe canadienne.

Sélection des athlètes « wild card »

Le Canada dispose de 5 wild cards pour cette épreuve. Les critères de sélection des athlètes wild card sont décrits à l'annexe A.

Sélection des remplaçants

Le HPC peut désigner des remplaçants pour l'un ou l'autre, ou les deux : (a) les athlètes sélectionnés pour le score par équipe ; et (b) les athlètes sélectionnés par « wild card » ; sur la base des critères de sélection susmentionnés. Les remplaçants peuvent être sélectionnés au moment de la sélection des athlètes pour le score par équipe et des athlètes sélectionnés par « wild card », ou ultérieurement.

Date limite de soumission des résultats

Une copie des résultats de l'ensemble du tournoi ou une feuille de notation, dans les deux cas signée par le chef de compétition ou le juge en chef de chaque tournoi pour lequel un athlète souhaite être pris en compte dans le processus de sélection, doit être reçue par le WSWC par courriel à l'adresse kyle@wswc.ca avant 16 h, heure d'Ottawa, le 10 novembre 2026. Il incombe aux athlètes de s'assurer que tous les résultats ou toutes les feuilles de classement sont reçus par le WSWC avant cette date.

Nonobstant le paragraphe précédent, le HPC peut utiliser les résultats de tournois publiés sur Internet s'il estime que ces résultats sont fiables.

Calendrier de sélection

Le HPC désignera les athlètes de l'équipe par points, les athlètes en inscription individuelle et les athlètes « wild card » dès que possible après la date limite de soumission des résultats, le 10 novembre 2026.

Circonstances atténuantes

Le HPC se réserve le droit de modifier les critères suivants si l'une ou l'autre des situations suivantes se présente, ou les deux : (a) le format ou les règles techniques des championnats sont modifiés ; et (b) des circonstances exceptionnelles rendraient l'application des critères inéquitable.

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre requis de tournois ou nuisent à ses performances, le HPC peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète souhaite que le HPC envisage de faire des exceptions aux critères, il doit présenter une demande écrite au HPC. La demande écrite doit être reçue par le WSWC par courriel à l'adresse kyle@wswc.ca avant 16 h



heure d'Ottawa, le 10 novembre 2026. À la réception de la demande, le HPC pourra demander des informations complémentaires à l'athlète. La décision du HPC sera communiquée à tous les athlètes concernés par cette décision.

Appels

Un athlète peut faire appel d'une décision prise en vertu du présent document. Tout appel doit être interjeté et sera traité conformément à la version la plus récente de la politique d'appel du WSWC. Une copie de la politique d'appel actuelle du WSWC est disponible sur demande auprès du WSWC et peut être consultée ici [\[lien\]](#).

En raison du délai très court entre la date de sélection des athlètes participant aux championnats et le départ de l'équipe pour les championnats, les délais habituels prévus dans la Politique d'appel pour l'examen d'un appel devront être raccourcis afin que l'appel soit traité avant le départ de l'équipe. Un appel doit donc être déposé dès que possible après la sélection des athlètes. Un appel déposé trop près de la date de départ de l'équipe risque de ne pas pouvoir être traité avant le départ de l'équipe.

Code de conduite

Le HPC peut, à tout moment, disqualifier un athlète de la sélection pour la participation aux championnats ou exclure un athlète après sa sélection en raison d'un comportement actuel ou passé incompatible avec le Code de conduite de la WSWC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de la WSWC sur demande et peut être consultée ici [\[lien\]](#). Le HPC informera l'athlète concerné de sa décision.

État de préparation à la compétition

Le HPC peut, à tout moment, disqualifier un athlète de la sélection pour la participation aux championnats ou le retirer de la sélection après sa sélection si, en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un manque de condition physique ou de toute autre raison affectant sa capacité à performer, le HPC estime qu'il est peu probable que l'athlète soit en mesure de performer lors des championnats à un niveau conforme aux scores ou aux critères sur lesquels la sélection de l'athlète serait ou a été fondée. Le HPC informera l'athlète concerné de sa décision.

Contrat du participant à l'événement

Chaque athlète sélectionné pour participer aux championnats doit signer un contrat de participant à l'événement dans lequel il s'engage à respecter l'ensemble des règles et règlements de la WSWC, y compris le Code de conduite de la WSWC. Une copie de ce contrat est disponible auprès de la WSWC sur simple demande.

Formules générales de l'IWWF	
Slalom ¹	$(\text{score de l'athlète} + 12) \times 1000 \div (\text{score de référence} + 12)$
Figures	$\text{score de l'athlète} \times 1000 \div \text{score de référence}$
Saut - Hommes	$(\text{score de l'athlète} - 25) \times 1000 \div (\text{score de référence} - 25)$
Saut - Femmes	$(\text{score de l'athlète} - 17) \times 1000 \div (\text{score de référence} - 17)$
¹ Les scores au slalom seront basés sur le système de notation de l'IWWF : parcours complet de 13 m = 24 bouées parcours de 12 m = 30 bouées total 11,25 m = 36 bouées total 10,75 m = 42 bouées parcours complet de 10,25 m = 48 bouées	

Résultats de référence			
	Slalom	Figures	Saut
Hommes	À déterminer ²	À déterminer ²	À déterminer ²
Femmes	À déterminer ²	À déterminer ²	À déterminer ²
¹ Les scores de slalom seront basés sur le système de notation de l'IWWF : parcours complet de 13 m = 24 bouées parcours complet de 12 m = 30 bouées parcours complet de 11,25 m = 36 bouées parcours complet de 10,75 m = 42 bouées parcours complet de 10,25 m = 48 bouées			
² La moyenne des scores des trois meilleurs athlètes de chaque épreuve figurant sur la liste de classement de l'IWWF du 31 octobre 2026, dont le HPC prévoit que les scores seront utilisés pour déterminer le score de l'équipe d'un pays lors des championnats. Les scores de référence peuvent être révisés si les athlètes sélectionnés des autres pays participants diffèrent de ceux prévus par le HPC.			

Annexe A

La sélection par « wild card » ne s'applique qu'aux athlètes qui :

- (a) ne sont pas sélectionnés parmi les six (6) athlètes comptant pour le score de l'équipe ; et
- (b) ne sont pas qualifiés pour participer aux championnats, dans une épreuve particulière (slalom, figures, saut), en tant qu'athlètes individuels.

Les athlètes « wild card » devront soumettre une déclaration d'intention de participer (DIP) ainsi que leurs trois scores. Vous pouvez trouver le formulaire DIP via le [lien](#) suivant ou en contactant Kyle Hunter à l'adresse kyle@wswc.ca . Les DIP doivent être reçues avant 16 h le 3 novembre 2026.

Les trois (3) premières wild cards seront attribuées comme suit :

1. L'athlète ayant obtenu le meilleur score global de sélection en slalom (homme ou femme), à l'exclusion des 6 athlètes sélectionnés sur la base du score d'équipe et des athlètes inscrits à titre individuel, tel que calculé dans la section « **Critères de sélection des athlètes sur la base du score d'équipe** » du présent document.
2. L'athlète ayant obtenu le meilleur score global de sélection en figures (homme ou femme), à l'exclusion des 6 athlètes du score par équipe et des athlètes inscrits à titre individuel, tel que calculé dans la section « **Critères de sélection des athlètes du score par équipe** » du présent document.
3. L'athlète ayant obtenu le meilleur score global de sélection en saut (homme ou femme), à l'exclusion des 6 athlètes du score par équipe et des athlètes inscrits à titre individuel, tel que calculé dans la section « **Critères de sélection des athlètes du score par équipe** » du présent document.

En cas d'égalité pour les trois premières places de wild card, le classement sera déterminé selon les procédures de la liste de classement mondial de l'IWWF.

Pour les deux (2) wild cards restantes, le HPC peut choisir ou non de sélectionner des athlètes sur la base de discussions internes. La décision d'utiliser les wild cards et la sélection des athlètes pour les deux (2) dernières wild cards seront entièrement subjectives et laissées à la discrétion du HPC. Le HPC fournira les détails de sa décision sur demande. En raison de la subjectivité du processus de sélection, les athlètes ayant les scores globaux de sélection les plus élevés peuvent ne pas être sélectionnés comme athlètes wild card.

Toutefois, rien dans le paragraphe précédent n'empêche le HPC de sélectionner les deux (2) derniers athlètes « wild card » en se basant uniquement sur les scores globaux de sélection des athlètes.